

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2012/10/23-04 portant création de la Fondation universitaire IMERA,  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2012/10/23-05 portant approbation des statuts de la Fondation universitaire IMERA,  
Vu le procès-verbal du conseil de Gestion de la Fondation IMERA portant nomination de Monsieur Denis BERTIN à la fonction de Président de la Fondation IMERA,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Monsieur Denis BERTIN, Professeur des Universités, est nommé Président de la Fondation IMÉRA à compter du 22 juin 2018.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 juin 2018

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

